



Mise en ligne le 23/02/2024

N° 2024/18
du 22 février 2024

DELIBERATION

portant constitution d'une provision pour risques et charges de fonctionnement et d'une provision pour dépréciation des actifs circulants au sein du budget 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment en ses articles L.221-2-20° et D.221-4,
- VU la délibération n°2011/06 du 17 février 2011 relative au traitement budgétaire de provisions prévues par les articles L.221-2-20° et D-221.4 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des services publics consultée dans sa séance du 14 février 2024,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : PROVISION

Une provision pour risques et charges de fonctionnement courant d'un montant de 6 207 126 XPF est constituée à l'article 6815 du budget communal.

ARTICLE 2 : PROVISION

Une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 4 292 874 XPF est constituée à l'article 6817 du budget communal.

ARTICLE 3 : RECOURS

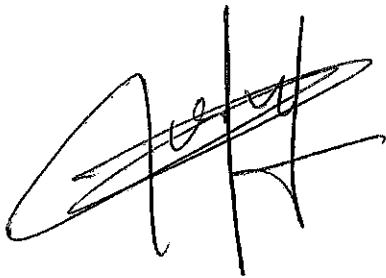
Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : EXECUTION

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud et mise en ligne sur le site Internet de la commune.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



LE MAIRE



Willy GATUHAU

AMPLIATIONS :

- Registre.....	1
- DLAJ.....	1
- SG.....	1
- Trésorerie de la Province Sud.....	1
- Service des finances	1
- Archives.....	1
- Publication.....	1